



**Commission de l'attractivité, du développement
du département et des relations institutionnelles**

**1221 - Voirie départementale -
Modernisation du réseau routier**

**Régulation dynamique du trafic RD1004/TSPO
Convention d'occupation du pylône
du site de Breuschwickersheim**

Rapport n° CP/2015/531

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Ce rapport a pour objet de présenter pour approbation la convention d'occupation, à passer entre notre collectivité et l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), relative aux modalités d'occupation du pylône de Breuschwickersheim, propriété de l'ANFR.

Contexte :

La RD 1004 est un axe routier important du réseau routier départemental qui fait l'objet de beaucoup d'attention de la part du Département, notamment du fait qu'il supporte un équipement majeur réalisé sous maîtrise d'ouvrage départementale, le Transport en Site Propre Ouest (TSPO).

A cet égard, la collectivité n'a de cesse de rechercher à améliorer la fluidité du trafic en réduisant les longueurs de congestion pour garantir la vitesse commerciale du TSPO, contribuant ainsi à la promotion du report modal du transport solo vers le TSPO.

C'est dans ce cadre de l'optimisation de la régulation dynamique du trafic sur la RD 1004 entre Wasselonne et Ittenheim que va être déployé un dispositif de 8 caméras dômes à flux continu d'images.

Ainsi, à partir des différents constats terrain rapportés par le frontal d'images routées au PC Routes, la régulation dynamique du trafic en temps réel pourra être menée sur les 6 carrefours à feux situés dans les communes de Furdenheim et Ittenheim ; cette nouvelle gestion des feux pourra alors être pilotée à distance depuis le PC Routes.

Objet du rapport :

Pour la transmission des images et des données servant au pilotage des feux, il est nécessaire d'utiliser des liaisons par faisceaux hertziens. Pour atteindre le PC-Routes situé à l'Unité de Gestion du Trafic, la solution la plus économique est d'installer 4 antennes sur le pylône de l'ANFR situé sur le site de Breuschwickersheim. Le coût annuel de location est de 200 € par antenne, soit une dépense annuelle de 800 € pour le Département.

Pour formaliser cette location, il convient de conclure une convention entre le Département et l'ANFR, dont le projet est annexé au présent rapport.

Le présent rapport et ses annexes ont été examinés pour avis par les commissions territoriales concernées.

Le présent dispositif se fonde sur l'article L.131-1 et suivants du code de la voirie routière, notamment l'article L.131-2 qui stipule que « Les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales sont à la charge du département ».

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet de convention, joint en annexe, à conclure entre le Département et l'ANFR relatif aux modalités d'occupation du pylône du site de Breuschwickersheim, mettant l'infrastructure passive de l'ANFR à la disposition du Département pour le déploiement de ses aériens

- autorise son président à signer la convention à intervenir.

Strasbourg, le 16/11/15

Le Président,



Frédéric BIERRY